

Définition du domaine d'examen

FRA-5145-1

Français langue d'enseignement

Compréhension en écoute

Mise à jour avril 2005

Québec 

Définition du domaine d'examen

FRA-5145-1

Français langue d'enseignement

Compréhension en écoute

Mise à jour avril 2005

Formation professionnelle et technique
et formation continue

Direction de la formation générale
des adultes

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2005 – 05-00044

ISBN 2-550-44250-4

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2005

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
1 Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative	2
2 Compréhension en écoute	3
2.1 Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative	3
2.1.1 Notions.....	3
2.1.2 Habiletés	5
2.2 Tableau de pondération.....	6
2.3 Comportement observable	7
3 Justification des contenus et de leur pondération	8
4 Spécifications de l'épreuve	9
4.1 Type d'épreuve.....	9
4.2 Déroulement de l'épreuve.....	9
4.3 Note de passage	9
4.4 Conditions particulières	9

PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée pour les besoins de l'évaluation sommative. Elle sert à faire connaître les éléments essentiels et représentatifs du programme d'études de français, plus particulièrement ceux du cours FRA-5145-1, qui seront l'objet d'une évaluation sommative. Elle est fondée sur le programme et permet d'en faire ressortir les grandes orientations et les principes sur lesquels doit reposer l'évaluation des apprentissages visés, mais elle ne peut, en aucun cas, le remplacer. En outre, elle assure la correspondance entre le programme et les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative.

La définition du domaine d'examen est essentielle à la préparation d'épreuves valides d'une version à une autre, d'une commission scolaire à une autre ou, encore, d'une année à une autre. Elle permet de préciser les éléments évalués pour chacune des habiletés de synthèse retenues aux fins d'évaluation sommative.

Elle constitue la première étape dans l'élaboration d'un instrument de mesure en évaluation sommative. Les étapes subséquentes se déroulent suivant le partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires.

1 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations

L'objectif du programme est de rendre l'adulte habile à lire et à rédiger divers textes, à écouter et à formuler oralement divers messages, qui pourront répondre à ses besoins de communication.

Le programme a pour objet d'amener l'adulte à exprimer sa perception des valeurs véhiculées dans les textes et les messages.

Le programme a pour objet le développement d'habiletés langagières dont l'acquisition progressive se fait en spirale : les objectifs intermédiaires se répètent d'un cours à l'autre autant en ce qui a trait à la compréhension que pour ce qui est de la production. De plus, les indicateurs de l'habileté sont nuancés et deviennent plus nombreux en même temps que les éléments d'apprentissage présentent des particularités et un élargissement en fonction du caractère distinctif de chaque dominante et du contenu qui augmente d'un cours à l'autre.

Le programme a pour objet de favoriser l'exploitation des ressources de la langue pour permettre à l'adulte d'acquérir et de développer l'habileté à comprendre le sens des textes et des messages qui lui sont proposés.

Dans le programme, on souhaite amener l'adulte à utiliser également les ressources de la langue pour développer son habileté à s'exprimer oralement ou par écrit.

Dans le programme, on vise l'intégration des apprentissages et le transfert des connaissances acquises en compréhension dans la production, et vice versa.

Conséquences

Au moment de l'évaluation, on se servira des situations tirées de la vie courante pour vérifier l'habileté à écouter des messages significatifs.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera la capacité de l'adulte à établir des liens entre ses propres valeurs et celles qui sont véhiculées dans les messages.

Étant donné la récurrence des contenus d'apprentissage du programme, dans l'épreuve relative au présent cours, on pourra tenir compte des exigences des cours précédents et des connaissances acquises antérieurement.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera dans quelle mesure l'adulte est capable d'exploiter les ressources de la langue pour comprendre et analyser le sens des messages qui lui sont proposés.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera la capacité de l'adulte à utiliser les ressources de la langue dans la rédaction de son compte rendu.

Lorsque ce sera possible, au moment de l'évaluation, on tiendra compte en production des éléments étudiés en compréhension et vice versa.

2 COMPRÉHENSION EN ÉCOUTE

2.1 Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative

Objectif terminal Écouter un message à dominante dramatique : film ou pièce de théâtre.

2.1.1 Notions

Éléments du discours

- **Situation de communication**
 - informations sur le film ou la pièce de théâtre
 - titre
 - nom de l'auteur ou de l'auteure, du ou de la scénariste, du metteur en scène ou de la metteuse en scène, du réalisateur ou de la réalisatrice, des acteurs ou des actrices, des comédiens ou des comédiennes
 - date de production
 - type de film ou de pièce de théâtre
 - genres de films : comédie de mœurs; drame sentimental, judiciaire, fantastique; film d'aventures, western
 - genres de pièces : tragédie, tragi-comédie, drame, mélodrame, comédie, vaudeville, théâtre de boulevard
- **Éléments de la matière narrative**
 - époque et lieux
 - indices
 - le texte
 - le registre de langue
 - les décors, les costumes et les accessoires
 - la musique, les effets sonores et l'éclairage
 - personnages
 - caractéristiques psychologiques et sociales
 - indices
 - les répliques
 - le registre de langue et le vocabulaire utilisés
 - le volume de la voix, l'intonation, le débit et le rythme
 - les gestes, les mimiques, les attitudes et les comportements

- **Valeurs**
 - morales
 - sociales

- **Thème**

- **Spectacle**
 - mise en scène
 - scénario
 - jeu des acteurs ou des actrices, des comédiens ou des comédiennes

Organisation du discours

- **Éléments de la structure**
 - actions principales
 - évolution des personnages

- **Éléments de cohérence**
 - éléments visuels ou sonores

Langue

- **Style**
 - niveaux de langue
 - expressions liées à une culture particulière ou à un univers particulier

- **Règles de la langue**
 - règles lexicales
 - règles grammaticales
 - règles syntaxiques

- **Fiches d'écoute**

- **Règles de rédaction d'un texte**
 - ordre logique des idées
 - groupement en paragraphes
 - marqueurs de relation

2.1.2 Habiletés

- **Appliquer**

Capacité à respecter les règles de la langue et les règles de rédaction d'un texte.

- **Synthétiser**

Capacité à rédiger un compte rendu dans lequel sont réunis plusieurs éléments relatifs à un film vu et entendu ou à une pièce de théâtre vue et entendue.

2.2 Tableau de pondération

COMPRÉHENSION EN ÉCOUTE

Notions Habilités	Éléments du discours	Organisation du discours	Langue
Appliquer 20 %	· Fiches d'écoute 5 % · Règles de la langue 10 % · Règles de rédaction d'un texte 5 % (1)* 20 %		
	· Situation de communication 6 % · Éléments de la matière narrative 20 % · Thème 6 % · Valeurs 10 % · Spectacle 8 % (2) 50 %	· Éléments de la structure 16 % · Éléments de cohérence 8 % (3) 24 %	· Style 6 % (4) 6 %

* Les numéros (1) à (4) correspondent aux numéros des dimensions.

2.3 Comportement observable

Rédiger un compte rendu d'une pièce de théâtre ou d'un film en respectant les exigences suivantes :

- 5 % **(1)** Élaborer des fiches d'écoute se rapportant aux différents objets d'étude.
- 10 % Respecter les règles de la langue.
- 5 % Respecter les règles de rédaction d'un texte.
- 4 % **(2)** Présenter le film ou la pièce de théâtre.
- 2 % Préciser de quel type de film ou de pièce de théâtre il s'agit.
- 6 % Décrire l'époque où se joue l'action du film ou de la pièce de théâtre.
- 6 % Décrire le lieu où se joue l'action principale du film ou de la pièce de théâtre.
- 8 % Présenter un ou deux personnages principaux du spectacle.
- 6 % Montrer comment un thème est particulièrement exploité dans le film ou la pièce de théâtre.
- 10 % Montrer comment une valeur morale est mise en évidence par un des personnages principaux **et** comment une valeur sociale est mise en évidence par le film ou la pièce de théâtre.
- 8 % Commenter l'intérêt du spectacle quant à deux des facteurs suivants :
 - le scénario;
 - le jeu des acteurs ou des actrices, des comédiens ou des comédiennes;
 - la mise en scène.
- 16 % **(3)** Présenter un résumé de l'histoire ou de l'action.
- 8 % Montrer comment deux éléments visuels ou sonores contribuent à mieux faire saisir le sens du texte parlé.
- 6 % **(4)** Montrer comment le niveau de langue ou quelques expressions particulières témoignent d'une culture particulière ou d'un univers particulier.

3 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

Les habiletés cognitives retenues relèvent de la taxonomie de Bloom¹.

Pour le présent cours, les habiletés retenues sont *appliquer* et *synthétiser*, compte tenu qu'il est demandé à l'adulte de satisfaire à une seule tâche, soit celle de présenter un compte rendu d'écoute.

L'absence de l'évaluation liée à l'habileté *évaluer* n'est qu'apparente, car cette dernière est associée à celle de l'habileté *synthétiser*.

1. Si vous désirez obtenir plus d'information sur cette taxonomie, vous pouvez consulter le *Dictionnaire actuel de l'éducation* de Renald Legendre, pages 1316 à 1320.

4 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

Aux fins de l'évaluation sommative, une épreuve permettant de mesurer l'habileté de l'adulte à écouter un message à dominante dramatique est exigée.

4.1 Type d'épreuve

L'adulte devra rédiger le compte rendu d'une pièce de théâtre ou d'un film qu'il ou elle aura vu et entendu et sur lequel il ou elle aura élaboré des fiches d'écoute en cours d'apprentissage.

Le *Cahier préparatoire à l'épreuve*, remis à l'adulte au moment de son apprentissage, lui indiquera les éléments qui devront être présents dans le dossier d'écoute ainsi que les consignes à respecter pour l'élaboration de celui-ci. On y trouvera également la pondération et la liste des éléments qui correspondent aux critères de correction à partir desquels son compte rendu sera évalué.

En ce qui concerne l'évaluation du comportement observable relatif au respect des règles de la langue, on appliquera les critères suivants :

10 points	1 point sera enlevé pour chaque faute additionnelle	0 point
de 0 à 3 erreurs		13 erreurs et plus

4.2 Déroulement de l'épreuve

L'épreuve devra se dérouler à la fin du cours, en salle d'examen, et compter une seule séance.

Durée de l'épreuve : 3 heures

4.3 Note de passage

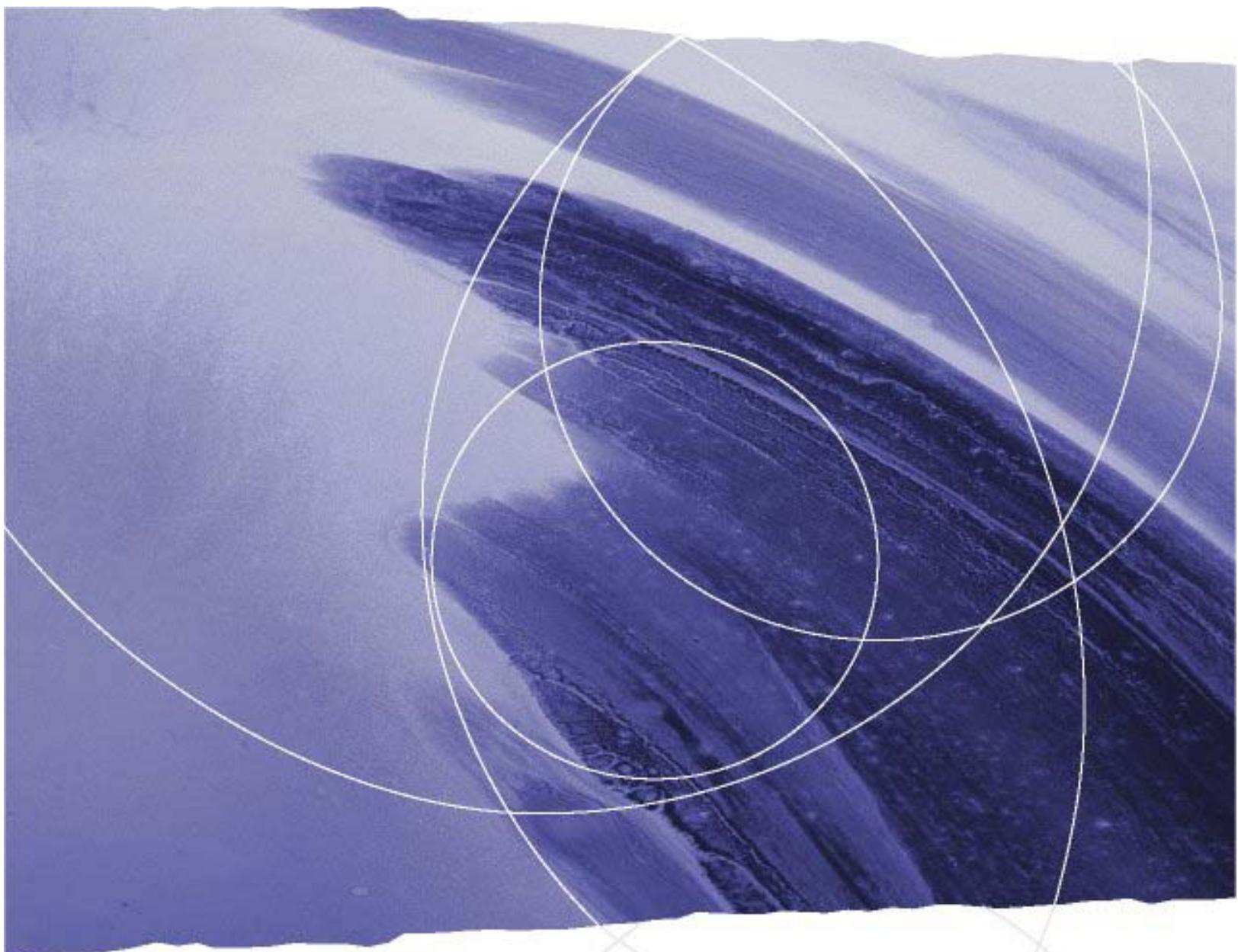
La note de passage est fixée à 60 sur 100 pour l'ensemble de l'épreuve.

4.4 Conditions particulières

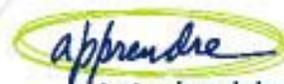
L'adulte a le droit de recourir à son dossier d'écoute (fiches ou notes d'écoute).

L'utilisation d'un dictionnaire usuel de la langue française (Larousse, Robert, Multi), d'une grammaire et d'un ouvrage sur la conjugaison est permise. Il est à noter que toute grammaire publiée par une maison d'édition reconnue est autorisée, mais qu'on ne peut permettre l'utilisation d'une grammaire maison ou d'un ouvrage spécialisé comme *Info express*.

L'usage de tout dictionnaire spécialisé (de synonymes, d'antonymes, d'anglicismes, etc.) et d'ouvrages tel le *Petit Lexique* est également autorisé.



Éducation,
Loisir et Sport
Québec 


tout au long de la vie

41-1107-MAJ